BCG GEOMÈTRES EXPERTS

Agence : SAVENAY
Dossier N° : S10063

Permis d'Aménager

Article R 423-2 b) du Code de l'Urbanisme

DÉPARTEMENT DE VENDEE

Commune de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Rue des Paludiers

Section BY

Lotissement "Le Marais Doux"

PLAN DE COMPOSITION

Article R 441-4 2° du Code de l'Urbanisme

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
SCAN 3D
BUREAU D'ÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
9, rue Thomas Edison
BP14
44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@
bcg-geometre-expert.fr

SAVENAY
2, rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@
bcg-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37, rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cedex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@
bcg-geometre-expert.fr

PONTCHÂTEAU
2bis, rue des Châtaigniers
Parc de la Cafetais
44160 PONTCHÂTEAU
Tél. 02 40 01 60 27
pontchateau@
bcg-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL
DE 104 000 €
429 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B200010

Date	Indice	Nature des modifications

Planimétrie en système :
Lambert 93 - CC47 (Zone 6)

Nivellement en système :
NGF - IGN69 (Réseau Téria)

Architecte :
LT ARCHI
28, rue du Château
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Pièce
PA4

Client :
SAS LOTIPROMO
2, Impasse de la Fougerais
85300 CHALLANS

GROUPE PAJOT PROMOTION lotisseur & promoteur

Echelle : 1/ 500
Fichier : S10063-ST HILAIRE DE RIEZ-BCG-PA_2025-09-15.dwg - Dressé le : 15/09/2025

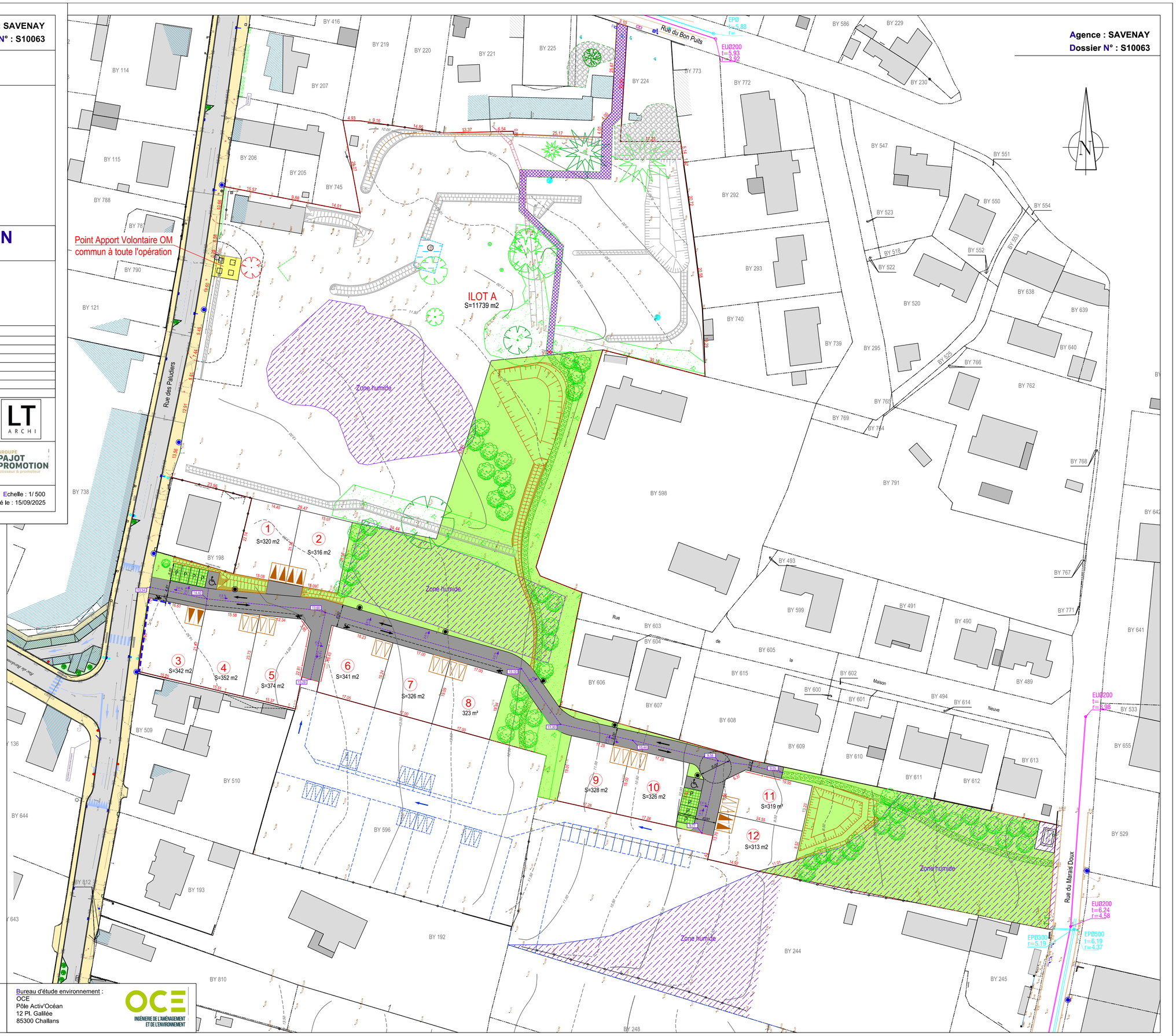

LÉGENDE

- Périmètre du lotissement "Le Marais Doux"
- Espace vert
- Voie interne (enrobé)
- Stationnement visiteur (pavés joints larges)
- Stationnement visiteur PMR (enrobé)
- Cheminement doux (enherbé - tondu)
- Espace Boisé Classé
- Servitude de passage à destination des piétons
- Point d'apport volontaire OM, communs au lotissement (containers enterrés)
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement libre, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Muret de soutainement en limite du lot 3 et de l'espace public (à la charge de l'aménageur)
- Sortie véhicule interdite
- Arbre existant (feuillu-résineux)
- Végétation conservée
- Arbre à planter (position de principe)
- Arbre à supprimer (feuillu-résineux)
- Sens de circulation véhicule
- 24.56 Cote altimétrique du terrain naturel
- 2.5 % 32.90 Pente et cote voirie projet
- 1 Numéro du lot
- S=500m² Superficie provisoire du lot
- Zone humide
- Bassin eaux pluviales, noues : à la charge de l'aménageur
- Bassin eaux pluviales, noues : à la charge de l'Ilot A
- Mât d'éclairage existant hors périmètre
- Mât d'éclairage à installer (position de principe)
- Hypothèse d'aménagement hors périmètre de la présente demande de PA

Nota :
- Plan dressé suivant les limites apparentes de possession.
- Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après bornage et établissement du document d'arpentage.
-Si, pour les besoins des constructions des arbres existants situés dans les lots devaient être supprimés par les acquéreurs, il reviendra à ces derniers de faire des plantations en compensation sur leur emprise privative et de l'indiquer dans leur permis de construire.

Pièce
PA4

Echelle : 1/500

0 2 4 6 10 20m

Fichier : S10063-ST HILAIRE DE RIEZ-BCG-PA_2025-09-15.dwg - Dressé le : 04/09/2025

La reproduction et l'utilisation du présent document sont interdites sans autorisation écrite du Cabinet

Bureau d'étude environnement :
OCE
Pôle Activ'Océan
12 Pl. Galilée
85300 Challans

OCE INGÉNIERIE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT